MICROTRONICA
AN ARROW COMPANY

# DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

*A NOUS RETOURNER PAR FAX AU 01 56-34 60.99*

**IMPORTANT : Ces renseignements nous sont indispensables pour l'ouverture de compte. Toute rubrique incomplète entraînerait un retard d'ouverture de votre compte.**

Raison sociale :.....

Adresse :.....

CP : ..... VILLE : .....

TEL :..... FAX : .....

Forme juridique : ..... N° SIRET : ..... Code APE : .....

Capital : ..... Date de Création :..... Effectif total : .....

CA réalisé : .....sur l'exercice :..... Effectif Commercial.....

Mode de paiement (cochez la case correspondante) :
Chèque Carte Bancaire Virement L.C.R B.O.R.

**JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE ET UN KBIS DE MOINS DE 3 MOIS.**

Adresse de Facturation (si différente) : .....
.....
.....
.....
.....
.....
Téléphone : ..... Téléphone : .....
Fax : ..... Fax : .....

Adresse de livraison (si différente) :

Etes-vous membre d'un groupe d'achat Non Oui Lequel ?.....

**Nom des contacts :**
PDG, Gérant :..... Responsable comptabilité fournisseurs :.....
Responsable financier :..... Responsable des Achats :.....

**Activité de votre entreprise :**
☐ Revendeur (détaillant) ☐ VAR ☐ Grossiste
☐ Intégrateur / Assembleur
☐Autre.....

**Quels sont vos principaux domaines de compétences ?**.....
.....

**En moyenne, quel est le montant mensuel de vos achats en produits d'intégration ?**
☐ Moins de 1 525 _ ☐ entre 1525 et 7 600 _ ☐ entre 7600 et 15 250 _
☐ entre 15 250 et 30 500 _ ☐ supérieur à 30 500 _

**En moyenne, quel est le nombre de PC que vous intégrez par mois ?**
☐ 1 à 10 ☐ 10 à 50 ☐ 50 à 100 ☐ > 100

**Conditions :** Toute vente à intervenir entre le client et ARROW COMPUTER PRODUCTS sera régie par les conditions générales de vente, ci-après précisées et inscrites, que le client déclare expressément accepter.
La date de facturation est celle prise en compte pour le calcul des échéances. En aucun cas, l'attente par le client d'un avoir partiel à émettre par ARROW COMPUTER PRODUCTS ne justifiera un report d'échéance.
La première facture est payable au comptant.
Après paiement de la première facture, un crédit de trente jours nets à compter de la date de facturation vous sera ouvert, sous réserve de l'acceptation d'un encours par notre société.
Toute autre condition de paiement doit faire l'objet d'un accord écrit de notre part. Le client s'engage à nous retourner les traites acceptées dans un délai de **huit jours** maximum au-delà duquel ARROW COMPUTER PRODUCTS pourra faire constater la déchéance du terme de sa créance.

**Réserve de propriété :** En application de la loi n°80.335 du 12 mai 1980, modifiant et complétant les articles 2 -3 -4 59 et 65 de la loi n° 67-563563 du 13 juillet 1967, seul le paiement intégral du montant de la facture constitue le fait générateur de transfert de propriété. La société ARROW COMPUTER PRODUCTS se réserve le droit de reprendre le matériel dans le cas où les paiements ne s'effectueraient pas aux dates prévues initialement par ARROW COMPUTER PRODUCTS. Le port sera facturé en sus des prix unitaires indiqués.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente, sauf dérogation acceptée par écrit.

2- Nos prix tiendront compte des fluctuations monétaires en accord avec la réglementation en vigueur.

3- La première facture est payable au comptant par chèque ou par carte bleue. Après paiement de la première facture, un crédit de trente jours nets à compter de la date de facturation vous sera accordé, sous réserve de l'attribution d'un en-cours par ARROW COMPUTER PRODUCTS, après consultation de notre assurance crédit. Le client s'engage à nous retourner les traites acceptées dans un délai de huit jours maximum au-delà duquel ARROW COMPUTER PRODUCTS pourra faire constater la déchéance du terme de sa créance.

4- Le montant minimum de commande au dessous duquel nous ne pouvons vous livrer est fixé à 1 000 _ HT.

5- Nos marchandises voyagent, même en cas d'expédition en franco de port, aux risques et périls du destinataire, à charge pour ce dernier de faire si nécessaire toutes réserves auprès du transporteur.

6- Tout client est tenu de vérifier la marchandise à l'arrivée et éventuellement de faire, dans un délai de **8 jours**, toutes les réserves d'usage, faute de quoi notre responsabilité sera dégagée. Cette responsabilité se limite au remplacement de toutes pièces reconnues défectueuses par nos services. Tout produit portant des rayures, ratures, inscriptions ou étiquettes différentes de celles d'origine, sera refusé. Prendre soin de protéger l'emballage d'origine lors de votre retour, l'emballage d'origine ne doit pas servir d'emballage d'expédition. Concernant les produits défectueux à remplacer dans le cadre de la garantie, les conditions des fabricants seront appliquées, ARROW COMPUTER PRODUCTS se réserve le droit, s'agissant d'un produit devenu obsolète et de ce fait non disponible, d'échanger celui-ci par un autre produit de performance équivalente ou d'émettre un avoir sur la base du crédit Fournisseur consenti. Dans tous les cas, tout retour de pièces devra faire l'objet d'un numéro d'autorisation de retour émis par notre service après-vente. Toute demande incomplète ou mal renseignée ne pourra être traitée. Le matériel doit nous parvenir sous 8 jours. Au-delà, nous ne pourrons pas garantir votre échange ou votre avoir selon le cas. Noter le numéro de retour de manière lisible à l'extérieur du colis (Mettre une copie de l'autorisation dans le colis). Il est impératif de choisir un mode de transport assuré. En cas de perte ou de problème, votre responsabilité serait engagée.

7- Les avoirs sont déduits sur le relevé des opérations du mois en cours, même s'ils se rapportent à des factures du mois précédent.

8- Tout désaccord sur les prix facturés devra nous être signalé par écrit dans un délai **de 8 jours** à compter de la date de facturation. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra nous être adressée.

9- En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que les tribunaux de Paris sont seuls compétents.

10- Toute livraison partielle fera l'objet d'une facturation partielle. Toute marchandise livrée reste notre propriété jusqu'à paiement complet, "conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980"

11- **CLAUSE PENALE**

A titre de clause pénale, toutes sommes dues en raison de l'échéance ou en application de la clause de déchéance du terme, pourront donner lieu au paiement d'une indemnité pour frais de recouvrement équivalente aux montants déboursés par ARROW COMPUTER PRODUCTS majoré des intérêts de retard calculés sur la base d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

12- **SUSPENSION D'EXECUTION DE COMMANDE**

L'application de la clause de déchéance du terme et (ou) de la clause pénale, nous autorise à surseoir à de nouvelles livraisons.

13- **CLAUSE RESOLUTOIRE DE VENTE**

En cas de non paiement à l'échéance convenue, nous nous réservons le droit de demander la résolution de la vente, par lettre recommandée, avec application des pénalités prévues à la clause pénale.

**Date :** **Signature :**

**Cachet de l'entreprise :**